



« Rendez la parole au personnel de l'OEB », déclare le président de l'USOEB de Munich

Le Président de l'Office européen des brevets (OEB), António Campinos, doit « rendre la parole au personnel », estime Ion Brumme, le président de la section munichoise de l'Union syndicale de l'Office européen des brevets (USOEB).

M. Brumme s'exprime ainsi dans un message diffusé aux adhérents de l'USOEB le jour (le 15 août) de son retour au service actif au sein de l'OEB après son licenciement deux ans et demi plus tôt.

Dans son message, M. Brumme révèle être retourné à l'Office après avoir été [innocenté](#), de même que sa collègue Malika Weaver, par l'Organisation internationale du travail (OIT).

M. Brumme s'adresse spécialement à M. Campinos, pour lui demander de « faire cesser les persécutions contre les responsables syndicaux et les représentants du personnel ».

« Certains subissent toujours des procédures disciplinaires et des réclamations inutiles devant l'OIT. Vous pouvez clore ce chapitre. Rendez au personnel sa parole, sa fierté et sa dignité. »

« Avec les jugements de l'OIT que nous avons obtenus, nous avons montré que nous sommes ceux qui sont dignes de confiance. Écoutez le personnel et travaillez avec nous et les représentants du personnel. C'est seulement ensemble que nous pouvons redresser cet Office, afin qu'il redevienne une organisation internationale modèle.

M. Brumme souhaite également dissiper les inquiétudes suscitées par le « silence de l'USOEB » et son propre silence.

Il explique : « Après l'issue positive des jugements de l'OIT 4042 (Weaver) et 4043 (Brumme) du 26 juin, l'administration m'a contacté pour lever mon interdiction de pénétrer dans les locaux. »

« Une réunion s'est alors tenue le 12 juillet entre [Élodie Bergot, directrice principale des ressources humaines de l'Office], assistée de l'un des avocats de l'Office et moi-même, assisté de mon avocat, Me Holtz. »

« Lors de la réunion, Mme Bergot a réitéré sa proposition de la date du 23 juillet pour mon retour à l'Office. Je serais réintégré à compter de cette date en tant qu'examineur dans une direction dans un domaine médical. »

« J'ai accepté cette date de retour, car je pouvais terminer mon activité non salariée à brève échéance pour revenir à l'OEB. En conséquence, je suis ensuite parti en vacances avec ma famille jusqu'à hier. C'est la raison de ce long silence. »

M. Brumme a répété qu'il y avait toujours des « questions financières, administratives et professionnelles » à discuter avec l'administration et, à la suite d'une lettre de Mme Bergot, il pense que les « discussions peuvent déboucher sur de nouvelles contestations ».

« Néanmoins, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout le personnel de l'OEB au nom de ma famille pour votre généreux soutien financier et moral pendant cette période difficile. Les nuits sans sommeil, la colère, la frustration et le stress psychologique pendant plus de deux et demi ne peuvent pas être réparés par 30 000 € d'indemnisation du préjudice moral. Je suis, toutefois, impatient d'obtenir le remboursement de mon salaire pour pouvoir commencer à vous rembourser. »

« Sans votre soutien, je ne serais pas dans la situation où je suis aujourd'hui. Je n'aurais pas été en mesure de surmonter financièrement cette période, de ne rien lâcher, de protéger ma famille contre cette injustice, de continuer le travail pour l'USOEB et de réussir à prouver mon innocence. Cela a été l'épisode le plus sombre de ma vie. »

Il ajoute : « Les représentants du personnel et les membres du comité de l'Union syndicale sont la voix du personnel. Ce sont des collègues, tout comme moi, qui sont debout et qui n'ont pas peur de dire la vérité. Parfois, la vérité heurte, mais ce n'est pas une raison pour les harceler, pour les rétrograder ou même pour les licencier. »

« Actuellement, on compte encore, parmi les représentants du personnel, un certain nombre de victimes comme Aurélien Pétiard, Michael Lund, Laurent Prunier et Elizabeth Hardon. L'un d'eux, en particulier, est Laurent Prunier, qui a été licencié à La Haye. Il est en instance de jugement devant l'OIT. »

« Je voudrais vous demander à tous d'arrêter de me soutenir financièrement et, si vous le voulez, de commencer à soutenir Laurent à ma place. Il est dans une situation bien plus précaire que la mienne. »